

Print ISSN: 2617-4766

E-ISSN: 2617-4774

Đamá Nínau

REVUE INTERDISCIPLINAIRE
LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES



Revue trimestrielle - N° 21, MARS 2026

REVUE TRIMESTRIELLE - N° 21 Đamá Nínau | REVUE INTERDISCIPLINAIRE LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

Mise en page et Impression

IMPRIMERIE ST LOUIS

53, Rue N'ZARA Doulassamé Face Première Eglise Baptiste du TOGO

BP: 61536 / Tel Bureau: (228) 22 22 10 45 / Mobile : (228) 90 12 37 30

E-mail: imprimerie.stlouis@yahoo.fr



CERTIFICATE OF INDEXING (SJIF 2026)

This certificate is awarded to

Dama Ninao
(ISSN: 2617-4774 (E) / 2617-4766 (P))

The Journal has been positively evaluated in the SJIF Journals Master List evaluation process
SJIF 2026 = 7.918

SJIF (A division of InnoSpace)

 **SJIFactor Project Manager**
International Advisory Services
INNOSPACE INTERNATIONAL

SJIFactor Project

SJIFactor - Scientific Journal Impact Factor

E-mail : evaluation@sjifactor.com

Website : <http://sjifactor.com/>

SJIF 2026 = 7.918 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2026).

SJIF Impact Factor Evaluation [SJIF 2026 = 7.918]

"Dama Ninao" est une revue scientifique interdisciplinaire qui accepte et publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines. A cet effet, elle s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques. La Revue "Dama Ninao", entendu "L'Entente" en langue kabyè du Nord Togo, est créée dans l'intention de matérialiser la mondialisation ou la globalisation qui s'opère avec l'esprit d'équipe et d'échanges et la désuétude du monde autarcique. Le monde scientifique universitaire ne peut échapper à cet esprit d'équipe qui fonde un creuset où « le fer aiguise le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité.

La Revue Dama Ninao nous renvoie à la Civilisation de l'Universel du poète sénégalais Léopold Sédar Senghor, qui prône la porosité des âmes avec l'acceptation de l'autre, de ce qu'il dispose d'utile pour mon avancement : sa civilisation, sa culture, sa langue ... Elle se fonde notamment sur la philosophie de Paul Ricœur qui préconise la perception de Soi-même comme un autre. Considérer soi-même comme un autre aux yeux de l'autre, nous amènerait à faire taire nos distensions et ressentiments afin de redimensionner notre espace, reconstruire notre histoire et notre société.

La Revue Dama Ninao s'est inspirée de la nature. Des insectes en miniature nous produisent de bels chefs-d'œuvre architecturaux, conjuguent leur génie créateur et leur force dans la patience et dans la tolérance. Ils créent des œuvres monumentales qui dépassent l'entendement humain, les termitières. A cet effet, la nature semble nous parler, nous guider, nous instruire dans le silence. Seules ces créations nous interpellent sans autant faire de nous des disciples. Comme la termitière qui, pour la plupart du temps, est une composante de maillons surgissant de la même matière, la Revue Dama Ninao se veut une termitière scientifique dont les enseignants-chercheurs en sont les maillons.

Au confluent de diverses sciences, la Revue Dama Ninao se propose de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM

Université de Lomé

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de publication et rédacteur en chef :

Professeur TCHASSIM Koutchoukalo, Université de Lomé

Directeur de rédaction :

Professeur Arthur MUKENGUE, Université de Rhodes (Afrique du sud)

Comité Scientifique

Professeur Yaovi AKAKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjona KADANGA, Université de Lomé (Togo), Professeur Xavier GARNIER, Université Paris 3 (France), Professeur Norbert VIGNONDE, Université de Bordeaux (France), Professeur Adama COULIBALY, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Okri Pascal TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur Mamadou KANDJI, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Komla Messan NUBUKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Amadou LY, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Kazaro TASSOU, Université de Lomé (Togo), Professeur Dotsè YIGBE, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjo AFAGLA, Université de Lomé (Togo), Professeur Alain-Joseph SISSAO, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso), Professeur Komla Essowè ESSIZEWA, Université de Lomé (Togo), Professeur Gneba KOKORA, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Louis OBOU, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Ataféi PEWISSI, Université de Lomé (Togo), Professeur Vicente Enrique Montes Nogales, Universidad de Oviedo (Espagne), Professeur Mamadou FAYE, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Akila AHOULI, Université de Lomé.

Comité de lecture

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Université de Lomé, Professeur Gbati NAPO, Université de Lomé, Professeur Didier AMELA, Université de Lomé, Professeur Komi KOUVON, Université de Lomé, Dr Komi BEGEDOU, Université de Lomé, Dr Koffi Dodzi NOUVLO, Dr Kpatimbi TYR, Université de Lomé, Dr Madis KROUMA, Université de Lomé, Professeur Arthur MUKENGE, Université de Rhodes (Afrique du Sud), Professeur Xolali MOUMOUNI-AGBOKE, Université de Lomé, Dr Anoumou AMEKUDJI (MC), Université de Lomé, Professeur Raphaël YEBOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur Essodina Kokou PERE-KEZIMA, Université de Lomé, Professeur Follygan HETCHELI, Université de Lomé, Dr Ernest BASSANE (MC), Université Norbert Zongo de Koudougou (Burkina Faso), Professeur Komi Xolali AVEGNON, Ecole Normale Supérieur d'Atakpamé, Dr Ulrich-Ariel YEKE, Université Omar Bongo (Gabon), Dr Kokou AWOKOU (MC), Université de Lomé, Dr Gnabana PIDABI (MC), Ecole Normale Supérieur d'Atakpamé (Togo), Dr Bilakani TONYEME (MC), Dr Banabia LONGA, Université de Lomé, Dr Bantchin NAPAKOU (MC), Université de Lomé, Candide Achille Ayayi KOUAWO (MC) Université de Lomé, Dr Kossi Wonouvo GNAGNON, Université de Lomé, Dr Lodegaena Bassantea KPASSAGOU, Université de Lomé, Dr Weinpanga A. ANDOU (MC), Université de Lomé, Dr Napo GNANE (MC), Université de Lomé, Professeur Cal Komla AVONO, Université de Lomé, Dr Mohsen ZAMANI, Université de Tehran (Iran).

Revue Dama Ninao Print-ISSN 2617-4766 E-ISSN 2617-4774

E-mail : revuedamaninao@gmail.com; infos@revuedamaninao.net

Revue Dama Ninao

Comité de rédaction

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Dr Wonouvo GNAGNON, Dr DOUHADJI Kossi, Dr Mohsen ZAMANI, Université de Tehran.

Secrétariat : HOGNON Komi Mosé

Contact : revuedamaninao@gmail.com

Site Internet de la Revue Dama Ninao : <https://revuedamaninao.net/>

LIGNE EDITORIALE DE LA REVUE DAMA NINAO

Dama Ninao est une revue scientifique internationale. Dans cette perspective, les textes que nous acceptons en français ou anglais sont sélectionnés par le comité scientifique et de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

La taille des articles

Volume : 10 à 15 pages ; interligne 1.5, police 12 pour le corps du texte et les courtes citations ; police 11 pour les longues citations, Times New Roman, les références des citations doivent être incorporées dans le texte. Exemple : Guy Rocher (1968, p. 29), pas de référence en foot-notes à l'exception de quelques commentaires.

Ordre logique du texte

- Un **TITRE** en caractère d'imprimerie et en gras. Le titre ne doit pas être trop long ;
- **Nom et prénom(s)** du contributeur ou des contributeurs, **nom de l'institution** d'appartenance, **adresse mail**
- Un **Résumé (Abstract)** de 8 lignes en français et anglais, en interligne simple, suivi de 6 **Mots clés (Key words)**
- Une **Introduction** : elle doit avoir une problématique, une méthode et une structure.
- Un **Développement** : les articulations du développement du texte doivent-être titrées comme suit :
 - 1-Pour le **Titre** de la première section
 - 1-1-Pour le **Titre** de la première sous-section
 - 1-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section
 - 2- Pour le **Titre** de la deuxième section
 - 2-1-Pour le **Titre** de la première sous-section
 - 2-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section
 - 3- Pour le **Titre** de la troisième section (si l'auteur de l'article le souhaite)

-Une **Conclusion** : elle doit être courte, précise et concise en mettant en relief l'authenticité des résultats de la recherche.

- **Références bibliographiques** (Mentionner uniquement les auteurs cités)

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur. Exemples :

- AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

- BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

- DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151. (Pour les articles).

Typographie française

- La Revue Dama Ninao s'interdit tout soulignement et toute mise de quelque caractère que ce soit en gras.

- Les auteurs doivent respecter la typographie française concernant la ponctuation, l'écriture des noms, les abréviations...

Tableaux, schémas et illustrations

En cas d'utilisation des tableaux, ceux-ci doivent être numérotés en chiffre romains selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre précis et une source. Les schémas et illustrations doivent être numérotés en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

Soumission des manuscrits

Tous les manuscrits doivent être soumis uniquement par voie électronique à l'adresse suivante : revuedamaninao@gmail.com/infos@revuedamaninao.net. Tous les échanges entre le secrétariat de la revue et l'auteur se feront uniquement par internet, il importe donc de fournir un mail actif que l'auteur consulte très régulièrement et d'envoyer toutes les informations relatives au processus de publication des articles uniquement par mail. Les frais d'instruction de l'article sont de **20000f** payables immédiatement au moment de l'envoi de l'article. À l'issue de l'instruction, si l'article est retenu, l'auteur paie les frais d'insertion qui s'élèvent à **30.000f**. Les frais d'instruction et d'insertion s'élèvent donc à **50.000f** payables par transfert, frais de

transfert y compris. Le paiement des frais d'insertion donne droit à un tiré à part. Si un auteur achète un exemplaire, les frais d'envoi sont à sa charge. Les frais de gravure des clichés, des schémas et l'expédition des tirés à part (pour ceux qui voudraient les avoir par la poste) sont à la charge des auteurs. La Revue Dama Ninao paraît trimestriellement. Toute soumission doit parvenir au secrétariat de la rédaction un mois voire deux semaines (délai de rigueur) avant la publication du numéro dans lequel l'article pourra être inséré. Pour toute information, envoyez un mail à : revuedamaninao@gmail.com/infos@revuedamaninao.net ou visitez le site de la revue : www.revuedamaninao.net.

Evaluation par les pairs

Les instructeurs à qui la revue affecte les articles de leur spécialité, doivent les lire avec rigueur, rejeter tout article dont le contenu est en inadéquation avec le titre et/ou dont le raisonnement n'offre pas une qualité scientifique, faire des propositions pour l'amélioration dudit article, renvoyer l'auteur de l'article à la ligne éditoriale de la revue au cas où elle n'est pas respectée. Ils se doivent notamment de vérifier, par le biais d'internet, si le même article n'est pas déjà publié dans une revue en ligne.

Objectifs et portée

La revue Dama Ninao, de par son nom qui signifie « entente », a pour objectifs :

- de matérialiser le monde universitaire qui est un creuset où « le fer aiguise le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité ;
- de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

La revue Dama Ninao a une portée scientifique et sociale. A cet effet, elle publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines et s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques sur appel à contribution thématique (colloque) ou varia. Elle est un espace de rencontre, de construction et de reconstruction des réseaux relationnels et scientifiques.

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM

Université de Lomé

SOMMAIRE

1. **DE LA SANCTION A L'ACCOMPAGNEMENT : UNE NOUVELLE ERE POUR L'EVALUATION AU TCHAD. ----- 12**
ABDELKERIM BREME IDEKHIM, Université Roi Fayçal (Tchad)
2. **SOUMISSION DE MICHEL HOUELLEBECQ : UNE ÉCRITURE CATÉGORIELLE ----- 33**
AMANI Dieudonné Désiré, Université Alassane Ouattara(Côte d'Ivoire)
3. **CONSOMMATION DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES EN MILIEU UNIVERSITAIRE A PARTIR DE L'EXEMPLE DE CINQ FACULTES A BAMAKO----- 48**
Dr COULIBALY Abdourahamane, Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako (Mali)
Dr DIALLO Issa, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux, Bamako (Mali)
4. **GESTION DES EAUX USEES ISSUES DES TOILETTES ET DEGRADATION DU CADRE DE VIE URBAIN A NIAKARA EN CÔTE D'IVOIRE ----- 66**
GNANKOUEEN Anicet Renaud, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
NAHOUA Yéo Sitiombebin Didier, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
5. **LA PROBLEMATIQUE DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE DANS LA POLITIQUE SANITAIRE COLONIALE AU DAHOMEY (1924-1960) ----- 84**
GNIDEHOUE Arnaud Achille Gbènassou, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
6. **STRATEGIE ENONCIATIVE AU SERVICE DE L'EXPRESSION DE LA SOUVERAINETE DANS LE DISCOURS DE BASSOLMA BAZIÉ A LA 78^E SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES ----- 108**
DAILA Babou, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina-Faso)
7. **L'ETHIQUE DE L'INJURE DANS LA SOCIETE FANG DU GABON. UNE APPROCHE ANTHROPOLOGIQUE ET PHILOSOPHIQUE ----- 120**
Dr BEH NDONG Flavien, Institut de Recherche des Sciences Humaines(Gabon).

8. **RÉCIDIVE DES MINEURS AYANT CONNU LA PRIVATION DE LIBERTÉ AU CENTRE D'ACCÈS AU DROIT ET À LA JUSTICE POUR ENFANTS AU TOGO**----- 134
AGLOH Aba Egnonam, Université de Lomé (Togo)
Pr PARI Paboussoum, Université de Lomé (Togo)
9. **L'IMPLICATION DES LEADERS MUSULMANS DANS LA VIE SOCIOPOLITIQUE AU MALI (1992-2020)**----- 150
Dr DEMBELE Adama, Direction nationale d'aménagement du territoire (Burkina-Faso)
Pr DICKO Bréma Ely, Université Yambo Ouologuem de Bamako
10. **LA DÉIXIS DANS *UNE SI LONGUE LETTRE* DE MARIAMA BÂ : ENTRE CLASSIFICATION ET INTERPRÉTATION** ----- 168
COULIBALY Aminata Lidwine, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
11. **LE PATRONYME COMME MARQUEUR DU SOUTIEN PARTISAN EN LIGNE EN CÔTE D'IVOIRE : UNE ANALYSE DE LA SYMBOLIQUE ET DE LA POLARISATION SUR FACEBOOK** ----- 189
COULIBALY Sirabana, Université Peleforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire)
12. **FEMMES ET POUVOIR DANS *DU SANG POUR UN TRÔNE* DE CHEIK ALIOU NDAO** ----- 208
COULIBALY Aicha Sitiho, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
13. **SAVOIRS ENDOGENES AFRICAINS ET DECOLONISATION DE L'ETHIQUE ENVIRONNEMENTALE** ----- 224
DOUMADINGAR Frédéric, École Normale Supérieur de N'Djamena (Tchad)
VAIDJIKE Dieudonné, Université de N'Djamena (Tchad)
14. **LE DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE DES EPOUX MAJEURS : ENTRE DEVOIR CONJUGAL ET AUTONOMIE PERSONNELLE EN DROITS CIVILS NIGERIEEN ET FRANÇAIS** ----- 243
HAROUNA Zakari Ibrahim, Université de Tahoua (Niger)

- 15. GESTION DES EAUX USÉES, PLUVIALES ET DES DÉCHETS DANS LA VILLE DE KOLDA (SENEGAL) ----- 263**
SECK Henri Marcel, Université Ziguinchor (Sénégal)
DIALLO Ibrahima UASZ, Université Ziguinchor (Sénégal)
FAYE Bonoua, Northeast Agricultural University (Chine)
KOUYATE Mohamadou Moctar Kébé, Université Ziguinchor (Sénégal)
LES NAUFRAGÉS DE L'INTELLIGENCE DE JEAN-MARIE ADIAFFI : ENTRE ANCRAGE IDENTITAIRE IVOIRIEN ET IMAGINAIRE PANAFRICANISTE ----- 282
KOUYATÉ Ibrahim, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
BLÉ Kain Arsène, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- 16. LES FONDEMENTS ÉTHIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ŒUVRE DE GILBERT HOTTOIS ----- 299**
KOUAME Innocent Kouakou, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- 17. SCIENCE CITOYENNE ET LANGUES LOCALES : IMPLIQUER LES COMMUNAUTÉS DANS LA RECHERCHE DURABLE EN CÔTE D'IVOIRE ----- 316**
DAGNOGO Kadohofanan Fatoumata, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- 18. LA RESTITUTION DES BIENS CULTURELS : VERS QUEL AVENIR POUR LES BIENS CULTURELS UNE FOIS RENDUS ? CAS DES OBJETS BATABWA ----- 333**
KASEBA Hervé Katolo, Uclouvain-Saint-Louis Bruxelles (Belgique)
Université de Lubumbashi (Congo)
- 19. CRISES SOCIOPOLITIQUES ET BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE FRANCOPHONE ----- 356**
KPODJAHON Kodjovi Jean Marcellin, Université de Lomé (Togo)
AMEZUNYE Kodjo Mensavi, Université de Lomé (Togo)

20. **LE TRANSHUMANISME DANS LA POSTMODERNITE : ENTRE DEFIS ET ENJEUX**----- 371
KOFFI Konan David, Université Peleforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire)
KOUADIO Konan Sylvain, Université Peleforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire)
21. **NUMÉRIQUE ÉDUCATIF DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA VILLE DE YAMOOUSSOUKRO : SITUATION DE MISE EN ŒUVRE ET ENJEUX PÉDAGOGIQUES**----- 390
KOFFI Yao Julien, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
22. **TOURISME ET DANSES TRADITIONNELLES DANS LE DÉPARTEMENT DE M'BAHIAKRO (Centre de la Côte d'Ivoire) : ENTRE NÉCESSITÉ DE VALORISATION ET POSITIONNEMENT D'UN PRODUIT D'APPEL TOURISTIQUE** ----- 409
KOUADIO Ekani Frejus, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
N'GORAN Kouame Fulgence, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
DJAH Josué Armand, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
23. **ÖKOKRISEN, IDENTITÄTSWANDEL UND GESELLSCHAFTLICHE ZUKUNFTSENTWÜRFE, AM BEISPIEL VON CHRISTA WOLFS ERZÄHLUNG KASSANDRA** ----- 430
HARAKAWA Massimlawè, Université de Kara (Togo)
DOUTI Boaméman, Université de Lomé (Togo)
24. **PÊCHE ARTISANALE LACUSTRE ET ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES FEMMES D'AYAMÉ DANS LE SUD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE**----- 445
KOUASSI Kouassi Eric, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
KOUAMAN Koffi Mouroufié, École Normale Supérieure-Abidjan (Côte d'Ivoire)
ALADJI Soualiho, Université Polytechnique de San Pedro (Côte d'Ivoire)
25. **BEYOND THE CLASSICAL VIEW OF METAPHOR IN *THEIR EYES WERE WATCHING GOD* BY ZORA NEALE HURSTON: A COGNITIVELY CONSTRUCTED APPROACH** ----- 462
KOUASSI Kouamé Firmin, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

- 26. L'EUTHANASIE ET SON APPLICATION EN AFRIQUE : VERS UN CONFLIT DES VALEURS ? ----- 481**
GOLI Kouassi Yves Romaric, Université Peleforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire)
- 27. DÉSIR DE GROSSESSE ET VÉCU DE LA MALFORMATION CONGÉNITALE DU BÉBÉ CHEZ LA PRIMIPARE ÂGÉE À YAOUNDÉ 494**
KWENDAHOUA NSANGO Dényse, Université de Maroua (Cameroun)
- 28. GOUVERNANCE MULTI-ACTEURS ET MECANISME DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT URBAIN DANS LA COMMUNE DE MOUNDOU AU TCHAD ----- 510**
DOUMDE Marambaye, Université de Doba,
SOLMEM Diane, Université de Maroua (Cameroun)
- 29. EFFECTIVENESS OF DIRECT WRITTEN CORRECTIVE FEEDBACK IN REDUCING GRAMMAR ERRORS IN EFL LEARNERS' ESSAYS ----- 530**
TRAORE Lobou Fulgence Ismaël, Université Joseph KI-ZERBO
MILLOGO Gérard, Université Lédéa Bernard OUEDRAOGO
- 30. ARTS DU SPECTACLE ET REDYNAMISATION DES MUSÉES EN CÔTE D'IVOIRE : EXEMPLE DU MUSÉE DES CIVILISATIONS ----- 549**
Dr MABA Tagbo Victor, (INSAAC)-Côte d'Ivoire
Dr MEMEL Yooul Silvie, (INSAAC)-Côte d'Ivoire
- 31. LA BONNE GOUVERNANCE EN CÔTE D'IVOIRE : ENTRE RÉFORMES INSTITUTIONNELLES, DÉFIS POLITIQUES ET IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES (1990-2020)----- 567**
MAH Gli Modeste Franck, Université Alassane Ouattara-Bouaké (Côte d'Ivoire)
AHORO Moro Jean Martial, Université Alassane Ouattara-Bouaké (Côte d'Ivoire)
- 32. MÉDIATION ET CIRCULATION DE LA PRESSE CHRÉTIENNE À LIBREVILLE----- 584**
MEBIAME ZOMO Maixant, Université Omar Bongo

33. **LE MYTHE FONDATEUR DES RELATIONS A PLAISANTERIE
CIRAŊBA-LOBI----- 603**
Pr SISSAO Alain Joseph, Institut des Sciences des Sociétés (INSS/CNRST),
Burkina Faso
Dr SOULAMA Mandjin Adama, Université Joseph-KI ZERBO (Burkina Faso)
34. **BESTIAIRE, AFFECTS ET ECRITURE DANS LES FICTIONS
LITTERAIRES D'ALAIN ROBBE-GRILLET ----- 628**
AGUIE Marc, Université Alassane OUATTARA
COYAULT Sylviane, Université Clermont-Auvergne
35. **PHONOLOGIE LEXICALE DU NANGJERE ----- 641**
MBAIORNOM Kali, Université de Yaoundé I (Cameroun)
36. **SOUCÇÔT ET FÊTE DES IGNAME : QUAND LES RÉCOLTES
DEVIENNENT MÉMOIRE ET IDENTITÉ COLLECTIVE ----- 654**
ANZIAN Mlan Kouakou Pierre, Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest,
Abidjan (Côte d'Ivoire)
37. **DESCRIPTION CONDENSEE ET PRECISION DU SOCIAL DANS LE
ROMAN GABONAIS----- 673**
MOUNZIEGOU-MOMBO Narcice Wolfgan, Université Omar Bongo (Gabon)
38. **LE DROIT DES GENS RAWLSIEN ET LA QUESTION DE LA
SOUVERAINETÉ DES PEUPLES----- 692**
OUEDRAOGO Hamado, Université Joseph Ki-ZERBO (Burkina-Faso)
39. **LA RATIONALITÉ DU PATHOLOGIQUE CHEZ CLAUDE BERNARD - 709**
KONAN Pascal Koffi, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
40. **PRATIQUES ANCESTRALES ET CONFLITS FAMILIAUX : UNE
ANALYSE D'UNE VIE HYPOTHEQUÉE D'ANNE-MARIE ADIAFFI ET
FUREURS ET CRIS DE FEMMES D'ANGÈLE RAWIRI----- 728**
SAMSIA Paul, Université de Maroua (Cameroun)
41. **NIVEAU DE STRESS SCOLAIRE ET RESULTATS DES CANDIDATS A
L'EXAMEN DU BACCALAUREAT DANS LA VILLE DE MARADI (NIGER)
----- 742**
SOUMANA Aboubacar, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)

42. **POUR UNE SÉMANTIQUE DU COMPLÉMENT DÉTERMINATIF DANS
LA CARTE D'IDENTITÉ DE JEAN-MARIE ADIAFFI**----- 761
NATAMA Tilado Jérôme, Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso)
43. **TRAITEMENT STYLISTIQUE DU DISCOURS POLITIQUE EN COTE
D'IVOIRE : CAS DES MARQUES ENONCIATIVES ET DES
CONSTRUCTIONS FIGURALES DANS QUELQUES DISCOURS
D'ALASSANE OUATTARA, DE LAURENT GBAGBO ET DE HENRI
KONAN BEDIE.** ----- 776
TRAORÉ Mamadou, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
AKPANGNI Ernest, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
44. **THE CONTRIBUTION OF THE BLACK CHURCH IN THE RISE OF
BLACK MOVEMENTS IN THE UNITED STATES.**----- 796
KABORE Wenoanga, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)
45. **APPROCHE LITTÉRAIRE DU DISCOURS DU SUKU, LANGUE SECRÈTE
DES MASQUES DE ZEGUEDEGUIN (PROVINCE DU NAMENTENGA,
BURKINA FASO)** ----- 810
SISSAO Alain Joseph, INSS / CNRST (Burkina Faso)
YAMEOGO Saydou, Université Joseph Ki- Zerbo (Burkina Faso)
46. **ESTHÉTIQUE DES TITRES DE NOUVELLES CHEZ FLORENT COUAO-
ZOTTI ET DATE ATAVITO BARNABE-AKAYI** ----- 828
YEBOU Raphaël, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
DETONGNON Mètondjangninou Nicodème, Université d'Abomey-Calavi
(Bénin)
47. **LA CITE HISTORIQUE DE TOMBOUCTOU : UN ESPACE DE
CONVOITISE ET DE DIVERSITE CULTURELLE DU VIII^E-XVIII^E
SIECLES** ----- 848
IBRAHIM Ahmed, Ecole Normale Supérieure (Mali)
CISSE Djibrilla, Ecole Normale Supérieure (Mali)
48. **LES RELATIONS AMOUREUSES ET LA SEXUALITE CHEZ LES KONGO
DE LA VALLEE DU NIARI A L'EPOQUE PRECOLONIALE (XVII^E-XIX^E
SIECLES)** ----- 863
NIANGUI GOMA Lucien, Université Marien Ngouabi (Congo)

- 49. DE LA NÉCESSITE DE L'UNITÉ D'ACTION DES DIRIGEANTS
AFRICAINS AU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE ----- 880**
MAKATAWA Wéla , Université de Lomé (Togo)
- 50. LE CONTROLE A PRIORI ET A POSTERIORI DE LA REGULARITE DES
OPERATIONS DES MARCHES PUBLICS EN COTE D'IVOIRE ----- 897**
- 51. Dr OUATTARA Oumar, Autorité de Régulation de la Commande Publique,
(Côte d'Ivoire)**

L'ETHIQUE DE L'INJURE DANS LA SOCIÉTÉ FANG DU GABON. UNE APPROCHE ANTHROPOLOGIQUE ET PHILOSOPHIQUE

Dr BEH NDONG Flavien
Chargé de Recherche CAMES
Département de Recherche en Philosophie du Développement
Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH)
CENAREST (Gabon).

Résumé : Dans les sociétés africaines à tradition orale, la parole constitue un fondement essentiel de l'ordre social, du lien communautaire et de la régulation morale. Au sein des sociétés fang d'Afrique centrale en général, et particulièrement celle du Gabon, l'injure ne relève pas d'un simple acte verbal agressif ; elle s'inscrit dans un système éthique structuré par les normes relevant de la coutume, la parenté et la sacralité de la parole. Notre article tient à analyser les fondements anthropologiques, sociaux et moraux de l'injure dans la société fang du Gabon. Autrement dit, cet article examine les fonctions régulatrices de l'injure, ses limites normatives, ses usages rituels et ses implications juridiques coutumières. Il s'agit ici de mettre en lumière le paradoxe d'une pratique à la fois condamnée et tolérée selon le contexte, révélant ainsi une éthique rationnelle fondée sur l'honneur, la honte et la responsabilité communautaire.

Mots-clés : Fang, injure, éthique, parole, coutume régulation sociale, Gabon

Abstract : In African societies with an oral tradition, speech constitutes an essential foundation of social order, community ties and moral regulation. Within the Fang society of Africa in general, and particularly that of Gabon, insult is not a simple aggressive verbal act, but it is part of an ethical system structured by customary norms, kinship and the sacredness of speech. Our article aims to analyze the anthropological, social and moral foundations of insults in Fang society in Gabon. In other words, this article examines the regulatory functions of insult, its normative limits, its ritual uses and its customary legal implications. The aim here is to highlight the paradox of a practice that is both condemned and tolerated depending on the context, revealing a rational ethics based on honor, shame and community responsibility.

Keywords: Fang, insult, ethics, speech, custom social regulation, Gabon

Introduction

La société fang largement implantée au Gabon (à laquelle nous appartenons), en Guinée équatoriale et au sud du Cameroun, se caractérise par une organisation

lignagère structurée et une forte valorisation de la parole. Ainsi, dans cet univers culturel, la parole n'est pas seulement un moyen de communication ; elle est un acte de pouvoir et de responsabilité. Cela signifie que l'injure, considéré souvent comme usage déviant ou stratégique de la parole, prend ainsi une dimension éthique singulière. Elle peut stabiliser l'ordre social, porter atteinte à l'honneur d'un lignage ou provoquer un conflit entre les clans. Cependant, l'injure peut aussi jouer un rôle cathartique, c'est-à-dire qu'elle peut procurer ou favoriser un grand soulagement. Autrement dit, l'injure peut aussi être une sorte de régulateur dans certains contextes rituels. Cela dit, la problématique centrale dans ce travail est la suivante : comment une société qui sacralise la parole encadre-t-elle son usage conflictuel ? L'injure est-elle seulement condamnée, ou possède-t-elle une fonction régulatrice ? Comment est-elle sanctionnée ? Enfin, quelle place occupe l'injure dans les mécanismes coutumiers de résolution des conflits ?

L'hypothèse principale consiste à montrer que certaines formes d'injure sont inscrites dans des rituels sociaux et culturels qui leur confèrent une fonction normative ou cathartique plutôt qu'une simple intention agressive. De cette hypothèse principale découlent deux hypothèses spécifiques : primo, la valeur éthique attribuée à un acte injurieux dépend étroitement du contexte social (famille, village, instance rituelle, autorité traditionnelle...) ; secundo, la réception de l'injure et les stratégies de réparation renvoient à un système moral communal qui vise la restauration de l'harmonie plutôt que la vengeance individuelle.

Afin de mieux cerner notre objet, il nous revient de présenter les fondements, les caractéristiques de la parole et la diversité des injures chez les Fang (1) ; relever la diversité des injures (2) ; montrer que l'injure est une transgression morale (3) , mais régulée par quelques mécanismes (4) ; et enfin, préciser que l'injure a une éthique, c'est-à-dire qu'elle a des fonctions sociales chez le peuple fang (5).

1. Fondements et caractéristiques de la parole chez les fang

1.1. Parole comme force ontologique

Il faut dire que chez le peuple fang, la parole est investie d'une puissance performative ; elle engage l'être tout entier. La parole peut bénir tout comme elle peut maudire. Elle participe d'une conception cosmique du monde où l'émancipation peut affecter l'équilibre spirituel. Dit autrement, la parole s'inscrit dans la continuité des ancêtres. Ladite parole est médiatisée par le culte du Byeri, considéré comme un pilier spirituel de la société traditionnelle. L'injure n'est donc pas à considérer comme quelque chose de vulgaire ou anodin.

Cela pour dire que la parole décrit le monde mais elle le constitue également. On pourrait bien l'observer chez Heidegger. Pour ce dernier, le langage est « la maison de l'être », c'est-à-dire que l'être humain habite le monde à travers le langage. Pour M. Heidegger (1986), ce qui n'est pas nommé reste dans une forme d'indistinction.

Dans la même veine, John L. Austin montre avec la théorie des actes de langage que certains énoncés sont performatifs. Par exemple, lorsque le maire déclare un homme et une femme qu'ils sont mariés, cette simple formule prononcée crée automatiquement une réalité juridique. J. Butler (2005) radicalise cette idée en montrant que l'identité, notamment le genre, est performativement produite par des répétitions discursives.

1.2. Lien avec le culte des ancêtres

Chez le peuple fang, la parole ne se limite pas à la simple communication entre les vivants, les différentes communautés. Elle est aussi un moyen de liaison entre les vivants et les ancêtres. Pour mieux comprendre ce lien, il faut rappeler que le culte ancestral occupe une place centrale dans la spiritualité fang, notamment à travers la tradition du Bwiti. Dans ladite tradition, les ancêtres ne sont pas absents ; ils demeurent présents, vigilants et actifs dans la vie du clan. Ainsi, la parole devient un moyen d'invoquer les ancêtres, solliciter leur protection, demander leur pardon et

rétablir l'ordre après une faute. A comprendre dans les sociétés africaines de manière générale, les ancêtres sont considérés comme étant des intermédiaires entre les vivants et le monde spirituel.

1.3. Organisation lignagère et responsabilité collective

Chez les fang, le lignage renvoie à *mvog* et le clan à *ayong* (en fang). Il faut noter que ladite société est patrilinéaire, c'est-à-dire que la parenté, l'appartenance et l'héritage se transmettent principalement de père en fils. Le lignage *mvog* n'est rien d'autre que l'unité sociale fondamentale ; c'est l'ensemble des descendants d'un ancêtre commun (homme ou femme fondatrice). Quant au clan, il regroupe plusieurs lignages et sert de cadre moral et social d'appartenance. Le village (*dza'a* en fang) est généralement structuré autour de ces lignages et clans, qui déterminent l'identité de l'individu, ses droits et ses obligations au sein de la communauté.

De manière générale, la société fang dispose d'une certaine organisation. Celle-ci repose sur le système patrilinéaire à partir duquel la parenté est centrée sur le lignage. Sachant bien que c'est à travers le lignage que l'on retrouve l'identité, l'héritage, sans oublier la responsabilité collective. Cela pour dire que la vie communautaire est sous la tutelle d'un sage, désigné chef de famille. Tout repose sur la solidarité et un acte posé engage l'ensemble de la communauté. On pourra prendre l'exemple du mariage qui constitue une alliance entre les clans ; ce qui garantit la cohésion sociale.

En termes clairs, un membre de la société fang reste solidaire de sa communauté. Un problème avec un membre de l'ethnie engage la responsabilité de l'ensemble du groupe. Il existe ce qu'on appelle la responsabilité paternelle qui, elle-même, repose sur la responsabilité sociale, c'est-à-dire que l'individu est sous la responsabilité sociale de sa lignée paternelle, fondée sur le principe du *meyom* (en fang), le sperme.

En outre, il y a aussi le problème de la responsabilité spirituelle et ancestrale. Il s'agit de l'importance accordée à la fois aux ancêtres et aux forces invisibles. Un

acte immoral, lorsqu'il est posé, attire la malédiction sur toute la famille ; il peut provoquer la maladie ou la malchance collective. Dans la tradition liée au culte Bwiti, l'équilibre spirituel du groupe dépend du respect des normes morales. Pour tout dire, le comportement individuel engage l'ordre cosmique du lignage.

2. De la diversité des injures

La notion d'injure peut être cernée à la fois sur le plan linguistique, social et culturel. Autrement dit, les injures varient énormément selon les époques, les langues, les milieux sociaux et les contextes. Toutefois, l'analyse de ce travail se focalise plus particulièrement sur la réception de l'injure et ses présupposés dans la société fang du Gabon.

2.1. L'injure publique

Une injure publique est une expression outrageante, c'est-à-dire un terme de mépris ou alors une invective qui ne contient pas l'imputation d'un fait précis, sinon ce serait une diffamation, et qui est proférée de manière publique. De manière précise, une injure est dite publique (Code pénal gabonais, art. 286, version 2020) lorsqu'elle est prononcée dans un discours ouvert au public, publiée dans la presse, affichée dans un lieu accessible au public, diffusée sur les réseaux sociaux etc.

2.2. L'injure ordinaire

En droit gabonais, l'injure ordinaire désigne une injure simple, c'est-à-dire une insulte classique ; du genre « incapable », « vaurien », etc. En revanche, elle est dite aggravée lorsqu'elle vise une personne ou un groupe et ce, en raison de l'origine (P. Laburthe Tolra ,1986), la religion, l'ethnie, le sexe, etc.

2.3. L'injure lignagère

Comme son nom l'indique, l'injure lignagère est une injure dirigée non seulement contre une personne, mais en plus contre son lignage (V. Witter Turner, 1990), sa famille, son clan ou ses ancêtres. Ainsi, dans les sociétés à forte organisation familiale, à l'instar du peuple fang du Gabon, lorsqu'on attaque le lignage, cela peut

être considéré comme plus grave qu'une injure individuelle, car cela touche l'honneur collectif, c'est-à-dire la communauté toute entière. Dit autrement, l'injure lignagère (J. M. Hombert, 2005) peut provoquer un conflit entre les familles ; une réparation symbolique peut bien être exigée (excuses publiques, compensations...). Les anciens et chefs de clans interviennent pour statuer sur le différend. L'injure lignagère souille la dignité (E. Kant, 1994) de la communauté dans son ensemble.

Chez les fang, insulter une lignée est souvent vu comme un manque de respect envers les ancêtres; une rupture de l'harmonie sociale ou encore une faute morale susceptible de nécessiter une médiation rituelle.

Cependant, on pourrait relever, au passage, que le Code pénal gabonais ne cite point expressément l'injure lignagère ou encore les modalités de sanction de celle-ci. Une éventuelle évolution du droit pénal pourrait certainement combler ce manquement.

2.4. L'injure rituelle et initiatique

C'est un type d'injure qui, pour R. Bureau (1996) constitue un élément culturel important lié aux pratiques traditionnelles, notamment dans le cadre initiatique, comme le Bwiti. Cela pour dire que chez le peuple fang, l'injure ne se réduit point à une simple insulte ; elle a une fonction à la fois sociale, pédagogique et symbolique.

En réalité, chez le peuple précité, la parole joue un rôle multidimensionnel, c'est-à-dire qu'elle peut à la fois sauver, bénir, maudire ; cette même parole peut également enseigner, corriger ou transformer socialement l'individu. On pourrait, par exemple, prendre le cas d'un enfant que l'on insulte ou injurie pour avoir commis une faute ou poser un acte contreproductif pour la société dans laquelle il évolue.

Dans le cadre du Bwiti, en tant que religion initiatique, le novice peut être publiquement humilié ou injurié ; on le rabaisse symboliquement, tout en lui rappelant ses fautes, ses faiblesses ou simplement son ignorance des codes du rite. Dans une telle opération, l'objectif n'est pas tant de l'injurier simplement, mais plutôt

de tester la résistance psychologique, préparer son accès au savoir sacré. Le but recherché consiste à détruire en ce novice « l'ancien moi » pour lui permettre une renaissance symbolique. Celui qui ne supporte pas la parole dure n'est pas prêt à recevoir la connaissance.

3. L'injure : une transgression morale

Il faut dire que l'injure implique une disqualification symbolique de l'autre. Elle vise à atteindre la réputation, l'honneur ou l'identité sociale du destinataire. Dans une perspective philosophique, elle constitue une négation de la reconnaissance intersubjective (A. Honneth, 2000). L'injure portée par le langage constitue le sujet en le blessant symboliquement (J. Butler, 2004). Car la violence n'est pas uniquement physique ; elle est également discursive.

La transgression désigne le franchissement d'une limite normative. Or paradoxalement, elle confirme l'existence de cette limite (E. Durkheim, 1912). Sans la norme, il n'y a pas de transgression ; et sans transgression, la norme resterait invisible. Cela pour dire que la transgression morale de l'injure obéit à un cadre bien déterminé ayant des normes et des limites. D'où l'idée d'une transgression ritualisée, c'est-à-dire franchissement temporaire et codifié d'un interdit en vue d'un rétablissement supérieur de l'ordre. A ce niveau, la transgression n'est donc pas une négation du système moral, mais plutôt une étape de sa reproduction.

3.1. Une atteinte à l'honneur

L'injure constitue une atteinte à l'honneur, à la dignité, même s'il n'y a pas d'accusation factuelle. Chez les fang, l'honneur est collectif autant qu'individuel. Ainsi, proférer une injure ou une insulte envers une personne peut revenir à atteindre son clan, sa lignée, voire ses ancêtres. L'honneur ici dépasse la simple dignité individuelle. Sachant bien que la parole a une valeur morale et sociale très forte. En droit moderne, l'atteinte à l'honneur vise principalement la personne concernée, c'est-à-dire la personne injuriée et non sa famille ou sa communauté. Il s'agit là d'une atteinte à la dignité individuelle et non collective. D'où l'intervention du droit positif,

c'est-à-dire un recours à une procédure judiciaire devant les tribunaux ; ce qui conduit à une amende, aux dommages intérêts... L'objectif étant de sanctionner l'auteur et de réparer le préjudice. Le droit positif protège les droits individuels et sanctionne l'infraction. La sanction est principalement juridique.

3.2. La honte : un mécanisme de réparation

En droit coutumier fang, l'injure constitue effectivement une atteinte à l'honneur individuel et collectif, mais sa réparation ne passe pas prioritairement par une sanction matérielle. Elle passe par la honte sociale.

Ainsi, l'honneur étant un capital social, la réparation de celui-ci se fait à travers la honte considérée comme une sanction sociale. Autrement dit, l'injure expose son auteur à un jugement public ; la honte publique devient alors non pas un simple châtiment public, mais beaucoup plus un instrument de régulation. Et être désapprouvé devant la communauté constitue une véritable sanction.

La honte n'est pas un effet secondaire de la sanction, mais elle est le cœur même du mécanisme réparateur.

3.3. L'injure : un désordre cosmique

Dans une société où la parole et la spiritualité sont liées, l'injure peut être interprétée comme une sorte de rupture de l'harmonie sociale. A vrai dire, la parole n'étant pas neutre, elle possède une force sociale et spirituelle. Chez Platon, par exemple, la parole (logos) possède une puissance ambivalente ; elle peut égarer l'âme ou la conduire vers la vérité. La parole n'est jamais un instrument neutre ; elle dispose une force qui agit sur l'individu et sur la cité. La parole agit sur l'âme comme un médicament agit sur le corps ; elle peut soigner ou corrompre (Platon, *Gorgias*, 456b-457c.)

Plus largement, chez Platon, la parole philosophique est orientée vers l'idée du Bien. Elle permet à l'âme de s'élever du monde sensible vers le monde intelligible. La parole est ontologique. Dans *le Gorgias*, Platon montre que la rhétorique des sophistes est capable de produire la persuasion sans une véritable science.

Au Moyen-âge et notamment selon N. Gonthier, (2007), l'injure n'est pas morale au sens moderne, mais plutôt un déséquilibre ontologique ; on dira avec Anaximandre que c'est franchir la mesure fixée par l'Apeiron, c'est-à-dire l'illimité. L'ordre du monde implique compensation et rééquilibrage. Alors, l'injure est un dépassement illégitime qui appelle réparation cosmique

4. Quelques mécanismes de régulation

Dans plusieurs sociétés africaines, notamment chez le peuple fang du Gabon, l'injure est généralement associée à une vision selon laquelle le langage peut faire du mal presque comme une force physique. Pour cela, il doit être contrôlé pour éviter le désordre social. D'où la nécessité de la mise en place des mécanismes de régulation appropriés.

4.1. Médiation des anciens

Il s'agit ici de l'arbitrage des anciens, des chefs de lignage (P. Alexandre, 1965) et les spécialistes rituels à propos des conflits. La médiation des anciens vise la restauration de l'harmonie au sein de la société. L'arbitrage porte sur quelques objectifs : la présentation des excuses formelles, le paiement des compensations symboliques ou matérielles la participation à des rituels de réconciliation, la discussion publique en palabre. Et J. G. Bidima (1997) confirme que la palabre constitue un modèle alternatif de démocratie délibérative; c'est une forme de justice restaurative, voire un cadre idéal de résolution communautaire des conflits.

On retrouve ce type de médiation en Grèce Antique. Celle-ci reposait sur l'intervention d'un « tiers respecté », chargé de restaurer l'harmonie plutôt que de punir. A Athènes, il existait deux types d'arbitrage. D'une part, l'arbitrage privé à travers lequel un citoyen est choisi par les deux parties en conflit ; ledit citoyen écoutait les arguments et proposait une solution équitable, afin d'éviter un procès coûteux. D'autre part, il y avait un arbitrage public ; il s'agissait des arbitres tirés au sort pour certains litiges. Ces derniers proposaient des tentatives obligatoires de conciliation bien avant tout jugement.

4.2. Compensation symbolique

La réparation est multidimensionnelle, c'est-à-dire qu'elle peut prendre plusieurs formes. On pourrait y voir des excuses publiques, des dons compensatoires ou des rituels apaisants. Pour certains auteurs, la compensation peut inclure une offrande de vin de palme (L. Perrois, 1979), le don d'un animal (poulet, chèvre) (G. Balandier, 1955) ou les présents au lignage offensé (P. Alexandre, *op. cit.*).

5. Fonctions sociales de l'injure

Loin d'être seulement une parole agressive, l'injure est une modalité de restructuration dans les relations sociales. Autrement dit, l'injure mérite d'être appréciée selon le contexte ; regarder la façon dont elle a été proférée.

5.1. Catharsis sociale

L'idée de catharsis renvoie à un processus de purification ou de libération des tensions émotionnelles par leur expression. Appliquée à l'injure, la catharsis signifie que l'insulte peut avoir plusieurs dimensions : évacuer la colère, exprimer un ressentiment accumulé par rapport à une situation. Elle peut également prévenir une explosion plus grave, comme la violence physique, la rupture familiale ou l'accusation de sorcellerie. La catharsis n'est possible que si l'injure proférée respecte certaines limites symboliques ; elle ne doit pas toucher gravement aux ancêtres ou à la filiation.

A préciser que cette fonction de l'injure ne relève pas du simple défoulement individuel ; elle est insérée dans un cadre social bien déterminé.

5.2 Affiliation identitaire

Le problème identitaire montre que l'injure fonctionne souvent comme une étiquette ; autrement dit, elle réduit la personne à une appartenance : origine ethnique, genre, religion, classe sociale, orientation sexuelle...

Vu sous cet angle, l'injure parvient ainsi à imposer une identité, parfois contre la volonté de la personne. Elle enferme dans une catégorie sociale. D'où la

construction du « Nous » et du « Eux » (P. Bourdieu, 1972). On peut alors y déceler l'idée d'exclusion, c'est-à-dire que l'injure exclut celui qui est désigné ; renforçant ainsi le groupe qui l'emploie.

En réalité, en insultant « l'Autre », le groupe affirme implicitement son propre « Nous » ; alors il n'y a plus d'altérité (E. Levinas, 2006) En conséquence, l'injure devient un outil de démarcation identitaire.

En outre, on pourrait également avoir une réappropriation et un retournement identitaire. Et c'est un phénomène assez intéressant où certains groupes se réapproprient l'injure. Cela signifie, par exemple, qu'un terme autrefois dévalorisant peut devenir un marqueur de fierté, un signe de résistance ou un symbole politique. Un tel renversement transforme l'injure en outil d'affirmation identitaire.

A tout prendre, à l'intérieur d'un groupe, l'injure peut aussi tester l'appartenance, renforcer la solidarité du groupe, fonctionner comme un code d'intimité. Dans ce cas encore, l'injure perd sa dimension excluante et devient un signe d'intégration. Elle est un outil de construction, de contestation ou de transformation des identités sociales.

5.3. Instrument de pouvoir

Dans la vie quotidienne, l'injure peut construire et déconstruire. Autant elle peut être un instrument de pouvoir. Elle ne relève pas seulement de l'émotion ou de l'agression spontanée ; elle participe à la production et au maintien des rapports de domination.

En effet, insulter c'est souvent rabaisser, humilier, nier la dignité ; c'est aussi réduire l'Autre à une caractéristique jugée inférieure à soi. L'injure rappelle à la personne sa place supposée dans une hiérarchie sociale, à savoir le genre, la classe, l'âge, le statut, etc. Elle fonctionne comme un outil de rappel à l'ordre.

Dans les sociétés où la parole a une forte valeur sociale, celui qui parle et qui est écouté détient un pouvoir. Bourdieu (1982) montre que la parole a une force sociale lorsqu'elle est portée par une position légitime. Une injure prononcée par une

personne socialement dominante a plus d'impact qu'une injure proférée par un individu marginalisé. Sachant bien que le pouvoir ne réside pas seulement dans le mot, mais dans la position sociale de celui qui le prononce.

5.4. Une éthique rationnelle de l'injure

Une éthique rationnelle renvoie à une morale fondée sur la raison plutôt que sur les émotions, les traditions, les coutumes sociales. Elle cherche des principes universels, justifiables par l'argumentation.

S'en tenant à l'éthique kantienne, la problématique d'une éthique rationnelle de l'injure heurte le bon sens, tant la moralité ne dépend pas des conséquences, mais plutôt de la conformité de l'action à une loi universelle. Sachant que l'impératif kantien consiste à agir uniquement d'après la maxime qui peut en même temps se transformer en loi universelle (E.Kant, *op.cit.*). On comprend donc que Kant exige que l'homme doit agir, poser des actes conformes à la loi morale. Par exemple, mentir est un acte immoral. Selon Kant cela reste valable pour l'injure, dans la mesure où celle-ci ôte ou ni la dignité humaine. Autrement dit, l'insulte rabaisse l'homme.

En revanche, cette conception kantienne trouve ses limites dans la pensée de Butler. Pour ce dernier, le langage, en tant qu'il est performatif, peut blesser, mais il peut aussi être une arme pour lutter contre le pouvoir tyrannique. Autrement dit, l'injure peut dénoncer un système injuste, un pouvoir sans limite. Elle peut être un acte de rupture symbolique face à une certaine forme d'oppression du pouvoir politique.

Il y a lieu de préciser que la rigidité de l'éthique kantienne ignore la dimension politique du langage. L'injure portée par le langage peut bien être une réponse à une humiliation préalable ; elle peut fonctionner comme une protection symbolique ou restaurer une dignité attaquée.

En termes clairs, ce n'est vraiment pas l'injure en soi qui est immorale, mais c'est plutôt son usage oppressif.

Conclusion

En termes conclusifs l'analyse anthropologique et philosophique du concept d'injure chez les fang révèle que celle-ci n'est pas un simple excès verbal, mais plutôt un acte moral profondément ancré dans des normes éthiques culturelles. Elle fonctionne comme un mécanisme de régulation, de mise en garde et de restauration de l'ordre moral. Ainsi, en dépassant la vision universaliste de l'injure comme phénomène purement offensif, l'étude des pratiques fang met en lumière la complexité des rapports entre langage, morale et organisation sociale. Si elle est majoritairement condamnée, l'injure peut néanmoins être tolérée dans les contextes codifiés et régulés. La sanction vise moins la punition que la restauration de l'harmonie. Les mutations contemporaines modifient ses modalités d'expression et de traitement juridique, mais n'effacent pas la centralité de la parole dans l'ordre social.

Enfin, cette approche souligne l'importance de considérer les normes locales dans toute réflexion éthique sur le langage.

Références bibliographiques

- ALEXANDRE Pierre et BINET Jacques, 1960, *Le groupe dit Pahouin (Fang, Boulou, Beti)*, Paris, Puf
-1965, *Proto-histoire du groupe beti-bulu-fang : essai de synthèse provisoire*, Paris, Cahiers d'ETUDES AFRICAINES.
- BALANDIER Georges, 1955, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Paris, Puf
- BIDIMA Jean Godefroy., 1997, *La Palabre. Une juridiction de la parole*, Paris, Ed. Michalon.
- BOURDIEU Pierre. 1972, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève. Droz
- 1982, *Ce que parler veut dire : L'économie des échanges*, Paris, Fayard.
- BUREAU René., 1996, *BOKAYE. Essai sur le BWITI fang du Gabon*, Paris, L'Harmattan.

BUTLER Judith, 2004. *Le pouvoir des mots. Politique du performatif*. Trad. Par Charlotte Nordmann, Paris, Ed. Amsterdam.

- 2005, *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, trad. Nordmann Charlotte, Paris, La Découverte.

DURKHEIM Emile, 1912, *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, Puf.

GONTHIER Nicole, 2007, « *Sanglant coupail* ». « *Orde Ribaude* ». *Les injures au Moyen-âge*, Presses universitaires de Rennes.

HEIDEGGER Martin, 1986, *Être et Temps*, Paris, Ed. Gallimard.

HOMBERT Jean Marie (dir.), 2005, *Aux origines des langues et du langage*, Paris, Fayard.

HOMBERT Jean Marie et PERROIS Louis., 2007, *Cœur d'Afrique : gorilles, cannibales et pygmées dans le Gabon de Paul Du Chaillu*, Paris, CNRS Editions.

HONNETH Axel, 2000, *La lutte pour la reconnaissance*, trad. de l'allemand par Pierre Rusch, Paris, Ed. du Cerf.

KANT Emmanuel, 1994, *Métaphysique des mœurs II. Doctrine du Droit. Doctrine de la vertu*, trad. A. Renaut, Paris, GF Flammarion.

LABURTHE -TOLRA Philippe, 1986, *Initiations et sociétés secrètes au Cameroun. Essai sur la religion*, Paris, Karthala.

LEVINAS Emmanuel, (2006), *Altérité et transcendance*, Paris, Biblio Essais, Le Livre de Poche.

PERROIS Louis., 1979, *Arts du Gabon. Les Arts Plastiques du Bassin de l'Ogooué*, Paris, Ed. Arts d'Afrique ORSTOM.

PLATON, *Gorgias ou sur la rhétorique*, 1967, traduction, notices et notes d'Emile Chambry, Paris, Ed. Garnier -Flammarion.

WITTER TURNER Victor, 1990, *Turner. Le Phénomène rituel : structure et contre*, traduit de l'anglais par Gérard Guillet, Paris, Puf.